



Commune de VILLATE

important
{à conserver}

DICRIM

Document d'information communale sur les risques majeurs



Qu'est-ce que le D.I.C.R.I.M ?

Ce document d'information communale sur les risques majeurs indique les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque susceptible d'affecter notre commune.

La Préfecture de la Haute-Garonne a établi un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui fait apparaître pour notre commune :

✓ Risques de mouvements de terrain

Pour ces risques, la Mairie met en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) consultable en Mairie, outil opérationnel pour coordonner les moyens de secours sur le terrain.

A ces risques spécifiques s'ajoutent les risques suivants :

- ✓ Risques météorologiques
- ✓ Risques transport de matières dangereuses
- ✓ Risque sismique
- ✓ Risque nucléaire
- ✓ Risque pandémique

**LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT ET LE CONSERVER A PORTÉE DE MAIN.
EN CAS DE RISQUE AVÉRÉ, RESPECTER LES CONSIGNES QUI Y SONT INDIQUÉES.**



ALERTE :

**Le 1^{er} mercredi de chaque mois à 11h55
les cloches du village sonnent le tocsin
en signal d'essai d'une minute.**

Si l'alerte retentit en dehors de cet essai, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

INFORMATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

La radio

La télévision

Le serveur vocal de la Préfecture de la Haute-Garonne au **05 34 45 34 45**

La boîte vocale de Météo France sur www.meteofrance.com

INFORMATIONS COMMUNALES

La Mairie au **05 61 76 41 05**

Mairie de Villate /C.C.A.S. Gendarmerie de Muret POMPIERS S.A.M.U.	05 61 76 41 05 05 34 46 33 00 18 (ou 112 depuis un portable) 15
---	--

Préfecture Haute Garonne	05 34 45 34 45 www.haute-garonne.gouv.fr
Ma commune face aux risques	www.prim.net
Inondation	www.vigicrues.gouv.fr

Portail de la prévention des risques majeurs : www.meteofrance.com Météo France : 08 92 68 02 31

Lieux de rassemblement de la population pendant toute la durée de l'événement :

PLACE DE LA MAIRIE ET SALLE DES FÊTES



RISQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les risques de transport de matières dangereuses (T.M.D) sont consécutifs à un accident se produisant lors du transport des ces marchandises par voie routière ou par canalisations (rupture de la conduite de gaz haute pression traversant la commune dans les zones habitées). Selon les produits transportés les risques sont l'explosion, l'incendie, la pollution de l'eau de l'air ou du sol.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'ALERTE

Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.

Prévenez les pompiers en composant le **18** depuis un fixe ou le **112** depuis un portable, en indiquant si possible le « code danger » mentionné sur le camion.



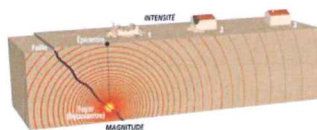
LES BONS RÉFLEXES Pendant l'accident

	Ne téléphonez pas pour laisser libre les lignes pour les secours		Fermez les portes et fenêtres, Coupez ventilations et climatisations		N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
	Enfermez-vous dans un local clos.		Écoutez la radio.		Ne provoquez ni flammes ni étincelles.

RISQUE SISMIQUE



Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.



Villate se situe en **niveau 1**, ce qui équivaut au risque le plus faible. Notre commune doit néanmoins prendre en compte ce risque majeur à titre préventif.

LES GESTES QUI SAUVENT

Avant :

- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

Pendant la première secousse : rester où l'on est



A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.



A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut, s'abriter sous un porche.

Après la première secousse : évacuer le plus vite possible



Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir fenêtres et portes et prévenir les pompiers



Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux







RISQUE NUCLEAIRE






Ce risque, nous devons le prendre en compte par la proximité du site de Golfech. Des retombées radioactives pourraient éventuellement nous affecter.

LES BONS COMPORTEMENTS FACE AU RISQUE NUCLEAIRE

Se mettre à l'abri

	Enfermez-vous dans un local clos		Ne restez pas dans un véhicule		fermez portes et fenêtres et coupez les ventilations
	laissez vos enfants à l'école		Ne téléphonez pas pour laisser libre les lignes pour les secours		écoutez la radio et la télévision

Pendant ce temps vous pouvez :

	boire l'eau du robinet		boire les boissons conditionnées en bouteille		manger les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident
--	------------------------	---	---	---	--

Le Préfet pourra ensuite vous demander de prendre de l'iode, un plan est alors prévu par la commune pour en assurer la distribution.

Le stock de comprimés détenu par l'établissement de répartition pharmaceutique couvre les besoins départementaux. Chaque commune est en charge de l'organisation de la distribution des comprimés d'iodure de potassium à sa population municipale. Le plan recense les lieux de distribution à la population identifiés par les communes.

RISQUE PANDÉMIQUE



En cas d'épidémie ou de pandémie représentant des risques sanitaires majeurs, la Préfecture de la Haute-Garonne, relayée par les communes, a élaboré un Plan de Sauvegarde

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?



- Vous tenir informé de l'évolution de la situation (par la radio, la télévision, les informations diffusées par la Mairie). Respecter les informations qui seront données par les médias.
- Dès les premiers symptômes, toux, maux de gorge, fièvre, consulter un médecin.
- Limiter les déplacements et les contacts au strict nécessaire.
- Se protéger avec un masque.
- Eviter les lieux de rassemblement trop fréquentés.

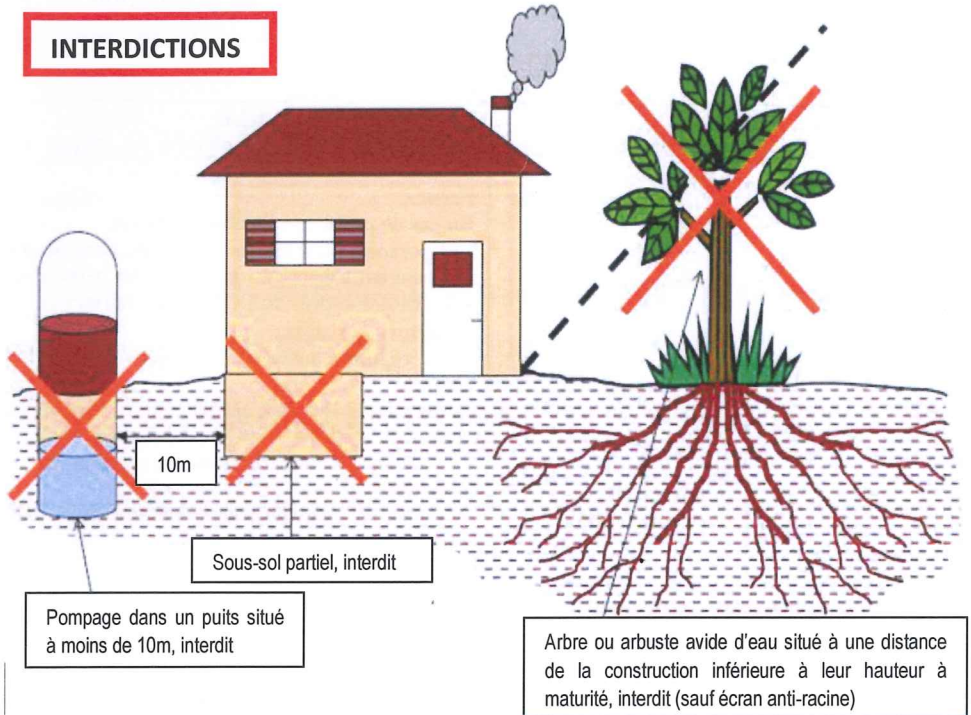


RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux de la commune de Villate produit des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Notre commune est concernée par l'arrêté préfectoral du 22/12/2008 portant sur l'approbation du PPR sécheresse.

LES MESURES À PRENDRE DANS LA COMMUNE



- ✓ **Tempêtes** (Vents violents, orages, grêle, fortes précipitations)
- ✓ **Canicule**
- ✓ **Chutes de neige, verglas**

sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la commune de Villate.

ALERTE

Les dispositifs se traduisent sous forme de cartes de vigilance établies par Météo France comprenant 4 niveaux :

1	Vert	Pas de vigilance particulière
2	Jaune	Etat de vigilance
3	Orange	Etat de grande vigilance
4	Rouge	Etat d'extrême vigilance

Se tenir informé des conditions météo et du niveau de vigilance. Si le niveau rouge est atteint, le Maire est informé et prévient la population de la conduite à tenir.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

<p><u>EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS</u></p> <p>-Eviter de prendre la route.</p> <p>-Déneiger le trottoir devant votre domicile</p>	<p><u>EN CAS DE TEMPÊTE</u></p> <p>Avant : limiter les déplacements et fermer les portes, fenêtres et volets.</p> <p>Pendant : rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter la radio.</p> <p>Après : ne pas toucher aux fils électriques tombés. Couper ou faire couper les branches gênant la libre circulation.</p>	<p><u>EN CAS DE CANICULE</u></p> <p>Le Plan Canicule est déclenché du 1^{er} juin au 31 août en fonction du niveau d'alerte Météo France.</p> <p>En cas de problème appeler la Mairie.</p> <p>Les personnes isolées ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du CCAS à la Mairie.</p> <p><u>Quelques conseils :</u></p> <p>Boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants.</p> <p>Fermer les volets et fenêtres la journée et aérer la nuit.</p> <p>Privilégier les déplacements dans les endroits climatisés.</p> <p>Prendre des nouvelles des voisins vulnérables seuls et âgés.</p>
---	---	--

Numéro Canicule info service : 0800 06 66 66

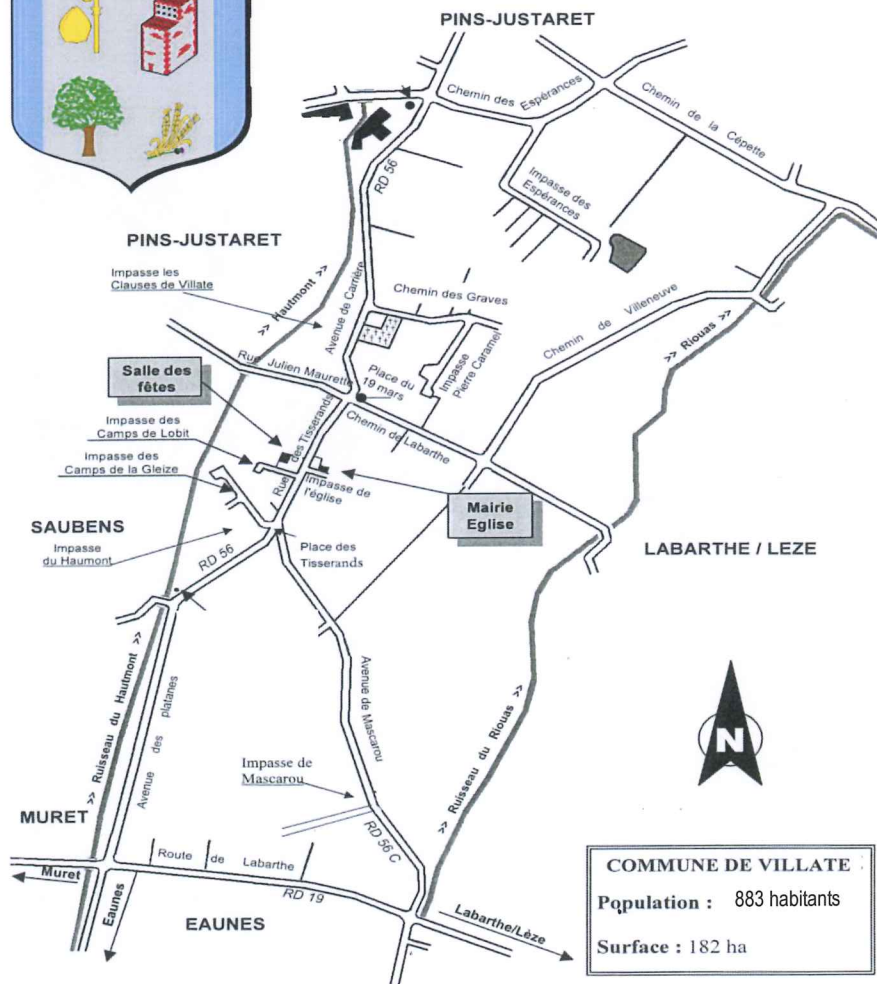
LES MOYENS D'INFORMATION

Lieux de rassemblement de la population

EN CAS D'URGENCE NUMÉROS ET SITES UTILES



PLAN DE VILLATE



Vue aérienne

